
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 27 septembre 2012**

Date de convocation :
Le 18 septembre 2012

Nombre :
- délégués titulaires : 7
- de présents : 7
- de votants : 7

- délégués suppléants : 3
- de présents : 3
- de votants : 3

L'an **deux mille douze**, le **27 septembre** à dix-sept heures trente, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Guy HUART**, Président, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance.

Étaient présents (7) :

M. Hervé BROUILLARD, M. Gérard DELMOTTE, M. Guy HUART, M. Jean-Marie RICHEZ, M. Bernard KAMINSKI, Mme Renée STIÉVENARDT, Mme Élisabeth GONDY,

Absents excusés et représentés (3) :

M. Philippe BAUDRIN (*représenté par M. Joël SOIGNEUX*), M. Laurent DEGALLAIX (*représenté par M. Mattéo GUALANO*), Mme Annie DENIS (*représentée par M. Frédéric DEBARGE*),

Absents excusés et non représentés : (7)

M. Dominique LYMER, M. Michel LATAWIEC, M. Jacques SCHNEIDER, Mme Valérie LÉTARD, Mme Laurence PÉAN, Mme Monique GUILBERT, Mme Yveline DRUELLE,

N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission au
Représentant de l'État :
12/17

Secrétaire de Séance :
Mme Isabelle DUSCHET

Nos Réf : ID/AA

OBJET :

> Achat logiciel
de point de
vente/visites/planning/
gestion du temps

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un Office de Tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu la délibération en date du vendredi 15 juin 2012 du Comité de Direction de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole approuvant les statuts de l'ÉPIC ;

Vu l'article 9 des statuts stipulant que la comptabilité de l'ÉPIC est régie par la M4 ;

L'Office de Tourisme dispose de boutiques, points de vente et de billetterie dans ses trois établissements d'accueil. Les ventes sont actuellement comptabilisées sur un fichier Excel avec des facturettes éditées manuellement à chaque vente.

La mise en place de l'ÉPIC et de la comptabilité publique, nécessite l'installation de logiciels de caisse, de « douchettes » pour scanner les codes barre, et d'imprimante de tickets, dans le but de permettre une plus grande lisibilité et facilité dans la gestion des ventes.

De plus, la gestion des stocks de produits « boutique », des brochures ainsi que les statistiques de billetteries, seront facilitées.

L'installation de ce logiciel de caisse sur l'ensemble des établissements d'accueil, assurera un gain de temps important et une meilleure lisibilité des recettes.

En complément, un logiciel pour la gestion des visites individuelles et groupes(planning, devis, factures), et un logiciel sur les plannings et la gestion du temps de toute l'équipe, viendront compléter et consolider cette organisation. Cela

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.

Le Président,
Guy HUART



permettra une gestion complète des recettes de la structure et une meilleure organisation. Cette dépense est prévue au budget principal par décision modificative n°1,

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 27 septembre 2012,

- D'approuver l'achat de logiciels de point de vente/visites/gestion du temps,
- D'autoriser le directeur général à signer tous les contrats,
- D'autoriser le directeur général à exécuter les dépenses.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

AUTORISE :

- Le directeur général à faire l'acquisition de ce matériel,
- Le directeur général à faire l'engagement des dépenses.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 27 septembre 2012

Le Président,

